

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) ID: 084-258402346-20190328-2019_CS_23-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2019 CS 23 du Comité Syndical

du Parc naturel régional du Luberon

Objet: GARDE REGIONALE FORESTIERE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mars à 17 h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 mars 2019, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 présents (44) ou représentés (19) pour 51 requis.

Etaient présents:

Mesdames, Danièle NEGRIN, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Mireille BOR, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Sabine GATIN, Dominique SANTONI, Sylvie FARE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Elisabeth AMOROS.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, André BERGER, Paul GRANIER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Claude BADOC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Alain SAGE, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Jean-Alexandre MOUSSET, Frédéric SACCO, Paul FABRE, Christian CHENEZ.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Mariane DOMEIZEL à Geneviève JEAN
Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE
Gaëlle LETTERON à Nadine SARTO-BARANCOURT
Christiane NAJI à Gisèle MAGNE
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS

Messieurs

Sergio ILOVAISKY à Mickaël CAVALIER
Michel RUFFINATTI à Roland PETIET
Félix BOREL à Alain SAGE
Philippe ROUX à Jacques DECUIGNIERES
Christian AUTARD à André BERGER
Didier PERELLO à Jean-Pierre LEROUX
Francis FARGE à Claude BADOC
Christian RUFFINATTO à Alain CAHOUR
Jérôme DE LUCA à Sabine GATIN
Pascal DEPOISSON à Mireille BOR
Philippe DAUMAS à Paule DAPRES
Jean-François LOVISOLO à Dominique SANTONI

Était également présente : Isabelle CHANOURDIE, suppléante de la commune d'Ansouis

Etaient excusés: Mesdames Danielle BRUN, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Rémy RAYE, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Julien AUBERT.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖪 • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 04/04/2019 Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le

ID: 084-258402346-20190328-2019_CS_23-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2 ;

Vu le budget primitif 2019 du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon,

Considérant les critères du programme d'aide à la mise en place de la « garde régionale forestière » de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- DECIDE la mise en œuvre en 2019 du dispositif « Garde régionale forestière » pour un montant de 105 106 € TTC comprenant le recrutement de 20 jeunes du 1^{er} juillet au 31 août 2019 et d'un coordonnateur du 1^{er} juin au 31 août 2019, leur équipement, les outils d'information et de sensibilisation du public;
- **DECIDE** le recrutement des emplois saisonniers prévus au BP 2019, à temps complet, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer la fonction de garde forestier (dans le cadre du dispositif régional de prévention et de sensibilisation aux incendies de forêts), avec une rémunération fixée sur l'indice brut 357, indice majoré 332;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses :

Salaire coordonnateur mois de juin/juillet/août	8 430 €
Salaires 20 gardes juillet-août	93 676 €
Equipement technique individuel, petit matériel, signalétique	3 000 €
TOTAL	105 106 €

Recettes:

TOTAL	105 106 €
Parc crédits 23%	24 018 €
Région 77%	81 088 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente,

Dominique SANTONI